

**SECRETARIAT GENERAL**

SECRETARIAT OF THE COMMITTEE OF MINISTERS  
SECRETARIAT DU COMITE DES MINISTRES

Contact: Denis BRIBOSIA  
Tel: 03 88 41 22.22

**Date:** 19 November / novembre 2014

**DD(2014)1315F**

Document distributed at the request of the: Secretariat

Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers.

Meeting: GR-EXT – 25 November 2014

Item reference: 1. Co-operation between the Council of Europe and the  
European Union Agency for Fundamental Rights  
\*\*\*\*\*

Document distribué à la demande du : Secrétariat

Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Réunion : GR-EXT – 25 novembre 2014

Référence du point : 1. Coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Agence des  
droits fondamentaux de l'Union européenne

---

## **Synthèse de la coopération entre l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe**

**(1er juillet 2013 – 30 juin 2014)**

### **Partie I. Objectifs, méthodes et synthèse de la coopération**

#### **1. Introduction**

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (l'Agence ou la FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le Règlement fondateur de la FRA<sup>1</sup> et sur l'Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe relatif à la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, adopté en 2008<sup>2</sup>. Cet Accord a établi un cadre général de coopération en vue d'éviter les doublons et d'assurer une complémentarité et une valeur ajoutée aux travaux de l'Agence et du CdE. Conformément à son article 23, sur la base d'une évaluation positive de la coopération, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont décidé de ne pas réviser l'Accord pour l'instant, puisqu'il prévoit un instrument approprié et flexible pour la coopération.

La coopération entre l'Agence et le CdE a évolué en permanence ces dernières années sur la voie d'une coordination plus poussée des activités et des synergies entre les deux organisations. Le présent document expose les méthodes et objectifs clés de cette coopération ainsi que des exemples concrets d'activités de coopération dans des domaines pertinents pour la période allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

#### **2. Objectifs clés – Que voulons-nous faire ensemble et dans quels domaines ?**

Les objectifs clés et priorités stratégiques pour la coopération, tels qu'identifiés par un échange de vues approfondi entre l'Agence et le CdE, sont liés à la promotion et à la protection des droits de l'homme. La coopération entre les deux organisations vise essentiellement à :

- développer des projets conjoints dans des domaines présentant un intérêt mutuel ;
- instaurer un dialogue avec des parties prenantes pour améliorer la situation des droits fondamentaux en Europe ;
- coordonner les activités de communication pour sensibiliser davantage aux droits fondamentaux ;
- se tenir mutuellement informées des résultats de ses activités ;
- échanger des données et se consulter au niveau opérationnel.

La coopération se déroule dans des domaines thématiques spécifiques du Cadre pluriannuel de l'Agence (2013-2017), qui a été décidé par le Conseil de l'Union européenne et adopté le 11 mars 2013<sup>3</sup> :

- a) accès à la justice ;
- b) victimes de crimes, y compris le dédommagement des victimes ;
- c) société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel ;
- d) intégration des Roms ;
- e) coopération judiciaire, hormis en matière pénale ;
- f) droits de l'enfant ;
- g) discrimination basée sur le sexe, la race, la couleur de peau, l'origine ethnique ou sociale, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les croyances, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la richesse, la naissance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- h) l'immigration et l'intégration des migrants, le contrôle des visas et de frontières et l'asile ;
- i) le racisme, la xénophobie et l'intolérance liée à ces phénomènes.

<sup>1</sup> Règlement du Conseil (CE) n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO L 53, 22.2.2007, p. 1.

<sup>2</sup> Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe concernant la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, JO L 186, 15.7.2008, p. 7.

<sup>3</sup> Décision du Conseil 252/2013/UE du 11 mars 2013 établissant un cadre pluriannuel pour 2013-2017 pour l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO L 79, 21.03.2013, p.1

### **3. Méthodes de coopération et examen**

#### **3.1. Mécanismes permanentes de coopération**

Différents mécanismes prévus dans le Règlement sur la fondation de l'Agence et dans l'Accord FRA-CdE assurent la complémentarité dans la relation entre l'Agence et le CdE. Par exemple, le CdE a désigné un membre indépendant auprès du Conseil de Direction et du Bureau exécutif de la FRA, et des représentants du Secrétariat du CdE participent en tant qu'observateurs aux réunions du Conseil de direction de la FRA. De plus, une fois par an, un haut représentant du CdE est invité à s'adresser au Conseil de Direction de la FRA. Cela permet un échange de vues entre le CdE et la FRA et le Conseil de Direction de la FRA est ainsi en permanence pleinement informé des activités clés prévues par le CdE. Des échanges de vues annuels entre le Groupe de Rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT), la personnalité indépendante désignée par le CdE, la Présidence du Conseil de Direction de la FRA et le Directeur de la FRA contribuent en outre à l'efficacité de la coopération entre les deux organisations.

De plus, le CdE est associé aux travaux de la FRA avec des organisations de la société civile, principalement par le biais de la Plateforme de la FRA consacrée aux droits fondamentaux. En 2014, le CdE, avec la Conférence des OING, a accueilli une session de « La parole est à vous » intitulée « De l'information à la participation : augmenter la contribution de la société civile au processus décisionnel politique », à l'occasion de la 7<sup>e</sup> réunion annuelle de la Plateforme des droits fondamentaux, les 10 et 11 avril à Vienne (voir <http://fra.europa.eu/en/event/2014/7th-fundamental-rights-platform-meeting>).

Le Règlement sur la fondation de la FRA prévoit des consultations entre elle et le CdE lors de la préparation des Programmes annuels de travail de l'Agence et du Rapport annuel de l'Agence sur des problématiques liées aux droits fondamentaux (article 9). Ainsi, les priorités, activités et conclusions du CdE sont convenablement prises en compte dans les documents clés de la FRA en général, et dans son Rapport annuel en particulier. De plus, l'article 3 de l'Accord entre l'UE et le CdE sur la coopération entre la FRA et le CdE établit que l'Agence et le CdE doivent désigner chacun une personne contact pour traiter spécifiquement des questions concernant leur coopération.

#### **3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel**

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est un processus permanent. Elle prend diverses formes, comme des consultations sur des projets et activités spécifiques ; un échange régulier de données et d'informations ; la participation aux réunions de lancement des projets ; des activités et projets conjoints ; la participation aux structures de la société civile respectives ; l'octroi du statut d'observateur dans divers comités de suivi et intergouvernementaux du CdE travaillant sur les droits de l'homme, et la complémentarité par des références mutuelles aux travaux de l'autre organisation. Les personnes contact désignées par le CdE et l'Agence sont informées de ces activités de manière régulière afin de faciliter l'ensemble du processus et de veiller à sa continuité et à sa cohérence.

À cet égard, l'Agence coopère au niveau opérationnel avec un certain nombre d'instances et de services pertinents du CdE, notamment le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), le Comité européen des droits sociaux (CEDS), le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) ainsi qu'avec d'autres comités de suivi des droits de l'homme ; la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) ; le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme ; le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms ; le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ; la Conférence de OING ainsi que la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit et la Direction générale de la démocratie.

Pour ses travaux, la FRA s'appuie sur les normes édictées par le CdE et tient dûment compte des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la manière dont ils sont exécutés, des décisions et conclusions du Comité européen des droits sociaux, des rapports et activités d'autres organes de monitoring des droits de l'homme et comités intergouvernementaux du CdE et des rapports du Commissaire aux droits de l'homme du CdE. Par exemple, par le biais du Rapport annuel de la FRA, les normes et conclusions du CdE sont en permanence et largement relayés (voir en particulier chapitre 10 : États membres de l'UE et obligations internationales [http://fra.europa.eu/sites/default/files/annual-report-2013-chapter-10\\_en.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/annual-report-2013-chapter-10_en.pdf)). Le CdE est également invité régulièrement à formuler des observations sur les projets de rapports de la FRA

pour veiller, entre autres, à ce que les normes européennes des droits de l'homme soient convenablement reflétées.

De leur côté, les travaux du CdE sont facilités par les données et conclusions de la FRA. Ainsi, les cinquièmes rapports de monitoring de l'ECRI sur la Belgique et l'Allemagne et ses quatrièmes rapports sur la Finlande, Malte, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie citent et utilisent des données et informations issues des recherches de la FRA comme preuves, en particulier l'enquête UE-MIDIS et l'enquête sur les expériences et perceptions de Juifs concernant les crimes inspirés par la haine, la discrimination et l'antisémitisme dans les États membres de l'UE<sup>4</sup>. De plus, le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM) fait référence aux rapports et enquêtes de la FRA (enquête EU-MIDIS sur les Roms, rapports thématiques de la FRA sur l'éducation, le logement et les questions de genre) dans ses rapports thématiques<sup>5</sup>.

Ces références croisées contribuent à diffuser sur la base de la réciprocité les résultats des activités respectives du CdE et de la FRA. La consultation réciproque et la communication systématique des observations en retour, ainsi que la participation à des réunions et manifestations, font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux organisations.

### **3.3. Bilan de la coopération**

La coopération fait l'objet de bilans réguliers. Le Groupe de Rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR(EXT)) et le Conseil de direction de la FRA analysent et évaluent régulièrement les progrès dans ce domaine durant des échanges de vues avec la personne indépendante désignée par le CdE, la Présidence du Conseil de direction de la FRA et le Directeur de la FRA. En outre, les services des deux organisations procèdent à des états des lieux réguliers à différentes étapes des activités et projets, et les personnes contact des deux organisations procèdent à un échange régulier d'informations ; enfin, des réunions interinstitutionnelles contribuent également à renforcer la collaboration.

## **Partie II. Projets et activités entrepris (1er juillet 2013 – 30 juin 2014)**

### **1. Exemples de coopération interinstitutionnelle et réglementaire**

La personne indépendante désignée par le CdE a participé aux réunions du Bureau exécutif de la FRA (27 septembre et 12 décembre 2013, 21 février et 22 mai 2014) et du Conseil de direction (12 – 13 décembre 2013, 22 – 23 mai 2014). Le représentant du Secrétariat du CdE a participé à toutes les réunions du Conseil de direction de la FRA en tant qu'observateur, et le Directeur des Droits de l'homme, de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, a eu des échanges de vues avec le Conseil de direction de la FRA le 12 décembre 2013.

Le 26 novembre 2013, un membre du Bureau exécutif et du Conseil de direction de la FRA et le Directeur de la FRA sont venus au CdE. Ils ont fait une intervention à l'intention du Groupe de Rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres et ont aussi rencontré la Secrétaire Générale adjointe du CdE, le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire du CdE (APCE), le Secrétaire Général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, le Commissaire aux droits de l'homme et des agents de haut niveau du Secrétariat du CdE. Durant ces réunions, la délégation de la FRA a discuté de la coopération entre la FRA et le CdE dans des secteurs de large portée.

---

<sup>4</sup> <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Belgium/BEL-CbC-V-2014-001-ENG.pdf>;  
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Finland/FIN-CbC-IV-2013-019-ENG.pdf>;  
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Germany/DEU-CbC-V-2014-002-ENG.pdf>;  
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Malta/MLT-CbC-IV-2013-037-ENG.pdf>;  
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Netherlands/NLD-CbC-IV-2013-039-ENG.pdf>;  
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Portugal/PRT-CbC-IV-2013-020-ENG.pdf>;  
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Romania/ROM-CbC-IV-2014-019-ENG.pdf>.

<sup>5</sup> <http://hub.coe.int/cahrom1>.

DD(2014)1315F: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat.

Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Le représentant du Secrétariat du CdE participe en tant qu'observateur aux réunions régulières du Comité éditorial du rapport annuel du Conseil de direction (AREdit), constitué pour aider à préparer l'adoption du Rapport annuel par le Conseil de direction de la FRA. Le Comité examine le premier projet du texte et formule des observations et des recommandations sur les services opérationnels.

## **2. Autres contacts et activités de coordination au niveau interinstitutionnel**

Le 31 janvier 2014, la Présidente du Conseil de direction et un agent de la FRA ont participé à l'ouverture de l'année judiciaire de la Cour et au séminaire annuel à haut niveau.

Le 3 mars 2014, à Paris, le Directeur de la FRA s'est adressé à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE. L'audition concernait la préparation d'un rapport de l'APCE sur les institutions européennes et les droits de l'homme.

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE s'est rendue en visite à la FRA le 4 mars 2014 et a entamé une discussion avec le Directeur et des agents de la FRA sur les travaux respectifs des deux organisations dans le domaine de la non-discrimination et de l'égalité.

Le Directeur de la FRA s'est entretenu avec la Présidente de l'APCE dans les locaux de l'Agence à Vienne le 17 mars 2014. Ils ont discuté des domaines de coopération en cours et future, notamment de contacts plus intenses entre les deux organisations en vue de faciliter l'échange de données, ainsi que des activités de sensibilisation destinées aux parlementaires de l'APCE et plus généralement aux parlementaires nationaux.

La Présidente du Conseil de direction de la FRA a participé à un débat sur les droits de l'homme organisé au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux à Strasbourg le 25 mars 2014.

Le 5 mai 2014, le Directeur de la FRA a accueilli les Représentants permanents auprès du CdE. La réunion avait pour but d'échanger des vues sur les activités de la FRA et la coopération avec le CdE. Plus de 15 Ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe ont rencontré le Directeur et des agents de haut niveau de la FRA pour discuter des activités récentes, résultats et activités de coopération de cette dernière avec le CdE.

Le Directeur de la FRA a participé à la 124<sup>e</sup> session du Comité des Ministres du CdE le 6 mai 2014 à Vienne en tant que participant à la Délégation de l'UE.

Le Directeur de la FRA a fait une intervention lors de la première réunion du Comité européen pour la cohésion sociale, la dignité humaine et l'égalité (CDDECS) du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Strasbourg du 3 au 5 juin 2014. Il a pris la parole à la table ronde sur la garantie de l'égalité et d'une même dignité pour tous, concentrant son intervention sur l'accès à la justice dans le contexte de l'égalité.

Le 26 juin 2014 à Strasbourg, le Directeur de la FRA a fait une intervention devant le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du CdE sur les défis en Europe concernant les droits fondamentaux et sur les travaux de la FRA. Il a également rencontré le nouveau Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms le 8 juillet 2014.

## **3. Exemples de projets conjoints et autres types de coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques**

### **3.1. Projets conjoints FRA-CdE**

*Lancement, révisions et traductions du Manuel sur le droit européen pour la protection des données :*

Le 28 janvier 2014 (Journée de la protection des données), la FRA et le CdE, avec le Greffe de la Cour, ont lancé un guide pratique du droit européen relatif à la protection des données (en anglais). Ce manuel est le premier ouvrage à couvrir de manière exhaustive le droit du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en matière de protection des données, en intégrant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de Justice de l'Union européenne. Il explique comment la protection des données est réglementée au titre du droit européen ainsi que par la Convention du CdE pour la protection des personnes

DD(2014)1315F: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat.

Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ainsi que d'autres instruments du CdE.

Le 5 juin 2014, à Strasbourg, à l'occasion de la Conférence européenne des autorités chargées de la protection des données, une version mise à jour du Manuel sur le droit européen de la protection des données a été lancée et également mise à disposition dans quatre langues supplémentaires (français, allemand, grec et italien). Le Manuel sera publié dans 21 des langues officielles de l'UE.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/publication/2014/handbook-european-data-protection-law>  
& <http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=echrpublications/other>.

*Actualisation du Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration et lancement de versions dans des langues supplémentaires :*

Le 27 juin 2014, la Cour européenne des droits de l'homme et la FRA ont effectué une version mise à jour de leur Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration. Outre une version actualisée du matériel contenu dans le Manuel publié l'an dernier en anglais, français, allemand et italien, des traductions en bulgare, croate, grec et hongrois ont été lancées. Des versions dans d'autres langues sont en préparation.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/publication/2013/handbook-european-law-relating-asylum-borders-and-immigration> &  
<http://www.echr.coe.int/Pages/home.aspx?p=echrpublications/other>.

*Préparation de manuels pour publication :*

Le 12 mai 2014, la FRA a tenu une réunion de démarrage pour l'élaboration du Manuel de droit européen sur les droits de l'enfant, à laquelle participaient le contractant de la FRA, le Greffe de la Cour et la Division des droits des enfants du CdE. La réunion a porté sur le contenu et les aspects organisationnels de l'élaboration du manuel durant 2014.

Lors de sa réunion plénière des 5 et 6 décembre 2013, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a formellement entériné une coopération avec la FRA pour un manuel sur l'accès à la justice en Europe. Une discussion de suivi sur le choix d'experts spécifiques de la CEPEJ qui seront impliqués dans le projet a eu lieu durant la réunion du Groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice (CEPEJ-GT-QUAL) les 3 et 4 avril 2014.

Une mise à jour du manuel FRA/Cour du manuel sur la non-discrimination est prévue pour 2016.

### **3.2 Coopération opérationnelle dans différents domaines thématiques**

*Racisme, xénophobie et intolérance liée à ces phénomènes*

Le Directeur de la FRA a participé à un panel sur les normes du droit européen relatives au discours de haine lors d'une conférence intitulée « Le facteur de haine dans le discours politique », le 18 septembre 2013 à Varsovie. La conférence était organisée par le ministère polonais de l'Administration et de la Numérisation et le Conseil de l'Europe en partenariat avec l'EEE et Norway Grants.

Les 21 et 22 octobre 2013, la FRA a participé à la Conférence de haut niveau pour lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance en Europe, organisée à Erevan dans le cadre de la présidence arménienne du Comité des Ministres du CdE. Cette conférence a traité des questions liées au racisme et à la xénophobie dans le discours politique, ainsi que des thèmes liés à la lutte contre le discours de haine et les stéréotypes raciaux dans les réseaux sociaux et les médias. Elle s'est également penchée sur le rôle des institutions des droits de l'homme dans la lutte contre la discrimination raciale et ethnique en Europe. D'une durée de deux jours, cette conférence a réuni des représentants de haut niveau de différents États, des experts internationaux et indépendants et des représentants d'organisations internationales.

DD(2014)1315F: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat.

Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Le 11 novembre 2013, la FRA a accueilli une réunion des parties prenantes à Vilnius pour discuter des moyens d'aller de l'avant dans la lutte contre l'antisémitisme dans l'UE. Le Secrétaire exécutif de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du CdE y a participé. La Conférence sur les droits fondamentaux, organisée conjointement par la FRA et la Présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne, s'est déroulée les 12 et 13 novembre 2013 à Vilnius. Elle portait sur « Lutter contre le crime de haine dans l'UE : mettre un visage et une voix sur les victimes ». Au niveau du CdE, le Directeur général de la Démocratie ainsi que le Directeur des droits de l'homme au sein de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit ont prononcé une intervention à cette occasion. Le Secrétaire exécutif de l'ECRI y a assisté. La campagne « Mouvement contre le discours de haine » a été présentée à un atelier de la conférence.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/event/2013/fundamental-rights-conference-2013>.

Le 25 novembre 2013, la FRA a pris part à la conférence multi-parties prenantes organisée par le Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CPMN), et participé au panel portant sur la protection des minorités et le rôle de la CPMN dans les travaux d'organisations internationales partenaires.

*Pour de plus amples informations :*

[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/6\\_Resources/PDF\\_FCNM\\_15th\\_Anniv\\_Programme\\_en.pdf](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/minorities/6_Resources/PDF_FCNM_15th_Anniv_Programme_en.pdf)

Le 12 mars 2014, la FRA a organisé à Vienne une réunion parties prenantes/experts sur l'enquête de la FRA UE-MIDIS II. L'ECRI était l'une des parties prenantes participantes.

Le 21 mars 2014 (Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale), l'ECRI, la FRA et le BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme) de l'OSCE ont publié une déclaration commune sur le rôle central que les dirigeants politiques doivent jouer pour contrer le racisme et le discours de haine.

Les 28 et 29 avril 2014, la FRA et la Présidence grecque du Conseil de l'Union européenne ont organisé à Thessaloniki un séminaire sur comment combattre le crime de haine dans l'UE. Le Secrétaire exécutif de l'ECRI y a participé, et le membre britannique de l'ECRI a également fait une intervention. Le Rapporteur général sur la lutte contre le racisme et l'intolérance, de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE, ainsi qu'un représentant du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du CdE, y ont participé également.

Les 22 et 23 mai 2014, la FRA a participé à un séminaire organisé par l'ECRI sur le rôle joué par les organes nationaux spécialisés en vue de soutenir les pouvoirs locaux dans la lutte contre le racisme et l'intolérance. À cette occasion, la FRA a présenté ses modes de coopération avec des acteurs locaux et régionaux et expliqué de quelle manière elle a contribué de façon positive au développement de sa boîte à outils en ligne pour les représentants publics « Joining up fundamental rights ».

### ➤ **Coopération concernant les Roms**

Les 4, 14 et 15 octobre et le 5 novembre 2013, la FRA a participé à une série de manifestations de lancement organisées par le CdE pour présenter les projets ROMACT et ROMED II respectivement en Hongrie, en Bulgarie, en Roumanie et en Slovaquie. Dans le cadre du partenariat ROMERO, les projets du CdE ont également été présentés en coopération avec le projet Making the Most of EU Funds for Roma Inclusion, de la Fondation Open Society, et avec le projet de la FRA sur l'engagement local pour l'inclusion des Roms (Local Engagement for Roma Inclusion - LERI). La participation de la FRA aux manifestations de lancement du partenariat ROMERO a marqué le début d'une coopération permanente avec le CdE qui s'est poursuivie durant le premier semestre de 2014 pour rechercher des synergies et des complémentarités entre les projets ROMED II/ROMACT et le projet LERI.

Le 24 octobre 2013, la FRA a accueilli une réunion de la Coalition des organisations internationales pour l'inclusion des Roms, qui mobilise la FRA, la Commission européenne, le CdE, la Banque de développement du CdE, la Banque mondiale, Norway Grants, les Fondations Open Society et le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCR). La réunion a permis de discuter des objectifs et opportunités de la Coalition et de son rôle dans le contexte des récents développements concernant l'inclusion des Roms au niveau local. Elle a aussi permis d'explorer le potentiel de synergies et de coordination.

Les 19 et 20 février 2014, la FRA a accueilli la 4e réunion du Groupe de travail ad hoc des États membres de la FRA sur l'intégration des Roms. Cette réunion a rassemblé les Points de contact nationaux pour les Roms ainsi que des représentants de la Commission européenne, du Comité scientifique de la FRA, d'Eurostat, d'Eurofund, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du CdE (le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms et son équipe d'appui), de l'Espace économique européen (EEE) et de Norway Grants. Elle a porté sur le développement d'une batterie d'indicateurs pour l'intégration des Roms dans le cadre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et dans le droit fil de la Stratégie 2020 de l'Europe. Elle a fourni aux participants l'occasion de partager leurs expériences et de discuter des approches existantes pour suivre les progrès en matière d'intégration des Roms.

Le 12 mars 2014, l'Équipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms a participé à une réunion de consultation de la FRA sur l'enquête UE-MIDIS2.

Du 14 au 16 mai 2014, la FRA a participé à la 7e réunion du Comité ad hoc d'experts pour les questions roms (CAHROM) organisée par le CdE. La FRA a fait un point sur les travaux du Groupe de travail ad hoc des États membres de la FRA sur l'intégration des Roms et le développement d'indicateurs pour suivre les progrès et la mise en œuvre des Stratégies nationales pour l'intégration des Roms (modèle de cadre d'indicateurs SPO - Structure-Progress-Outcome), sur son projet LERI, sur les rapports à venir concernant l'emploi, l'éducation et les questions de genre, et sur la visualisation de données en ligne. La FRA a également eu des réunions avec le CdE et la Commission européenne pour poursuivre le développement de la coordination et de la coopération concernant les projets respectifs des deux organisations (LERI, ROMED II/ROMACT). La réunion s'est concentrée sur la situation des Roms en Europe et les récentes évolutions politiques au niveau national concernant le logement, les femmes roms notamment pour ce qui est des mariages précoces et les enfants roms.

### *Egalité et non-discrimination*

#### ➤ **Projets de la FRA liés à la discrimination du fait d'un handicap**

Les 21 et 22 novembre 2013, la FRA a présenté certaines conclusions préliminaires du projet « Enfants handicapés en but à la violence et à l'hostilité » durant la conférence portant sur « La pleine inclusion à la société des enfants et jeunes handicapés », organisée par le CdE et le Gouvernement belge.

Le 11 février 2014, le CdE a participé à une réunion informelle de revue par les pairs pour discuter du projet de rapport de la FRA présentant des indicateurs de droits de l'homme concernant la participation politique des personnes handicapées dans toute l'UE.

Le 5 mars, la FRA a assisté à la réunion de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE tenue au Parlement autrichien, qui portait particulièrement sur une proposition de rapport sur l'Egalité et l'inclusion pour les personnes handicapées.

Le 11 avril 2014, la FRA a fait une intervention à l'occasion d'un symposium international sur les droits de l'homme et le handicap, organisé par le ministère fédéral autrichien du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs et par le CdE. Le symposium a exploré les perspectives politiques et les instruments internationaux existants en matière de droits de l'homme, et leur importance pour les personnes handicapées.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/project/2013/political-participation-persons-disabilities?tab=publications>.



En juin 2014, la FRA a formulé des observations – via la délégation de l'UE auprès du CdE – en réponse à une invitation des membres du CDDH à commenter un projet de Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) concernant la protection des droits de l'homme et la dignité des personnes souffrant d'un trouble mental dans le cadre d'un internement ou traitement sans leur consentement. Les observations ont été préparées dans le contexte du statut d'observateur de la FRA auprès du CDDH.

➤ **Projet de la FRA : enquête sur la perspective de genre dans la violence faite aux femmes**

Le 4 mars 2014, la FRA a présenté en avant-première les résultats de son étude sur la perspective de genre dans la violence faite aux femmes, lors d'une audition au Parlement autrichien à Vienne. L'audition, qui portait sur « Se concentrer sur les besoins des victimes », était organisée conjointement par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE et le Réseau parlementaire Femmes libérées de la violence.

Le 3 avril 2014, la FRA a fait une intervention à Strasbourg devant la Commission du CdE pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle avait été invitée à présenter les résultats et conclusions de son enquête dans toute l'EU concernant la violence à l'égard des femmes. Les discussions au sein de la Commission étaient structurées autour des cinq objectifs stratégiques de la Stratégie du CdE 2014-2017 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/publication/2014/vaw-survey-main-results>.

La FRA a participé au séminaire du CdE sur « S'attaquer aux lacunes dans la recherche et à l'absence de données désagrégées par sexe concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice », organisé par la Commission du CdE sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Paris, 26 et 27 juin 2014). Le séminaire visait à traiter de l'égalité d'accès des femmes à la justice, dans le cadre de la Stratégie du CdE pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La FRA a fait une intervention sur les obstacles auxquels se heurtent les victimes pour faire valoir leur droit de recours et signaler des incidents, et sur les besoins des victimes, en s'appuyant sur les résultats de son enquête sur la violence à l'égard des femmes.

*Pour de plus amples informations :*

[http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/05conferences/2014ParisSeminarAccessJustice/default\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/equality/05conferences/2014ParisSeminarAccessJustice/default_en.asp).

Le 17 février 2014, le Directeur de la FRA a pris part à une conférence « Pas à vendre - Unir nos forces contre la traite des êtres humains », à Vienne. La conférence était organisée par les ministères fédéraux autrichiens des Affaires européennes et internationales et de l'Intérieur, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et par le Département fédéral suisse des Affaires étrangères.

Le 30 juin 2014, la FRA a pris part à un séminaire sur « Les droits de l'homme pour les personnes âgées en Europe : qui cela intéresse-t-il ? » à Bruxelles. L'évènement était organisé conjointement par le CdE, la DG Emploi de la Commission européenne et la Plateforme Europe AGE.

*Droits de l'enfant*

➤ **Projet de la FRA : Les enfants et la justice**

Le 26 septembre 2013, la FRA a participé à la 6e réunion du groupe directeur de l'étude de la Commission européenne pour la collecte de données sur les enfants dans les procédures judiciaires. Durant la réunion, les membres du groupe directeur ont partagé des informations sur les travaux menés actuellement par la Commission, le CdE et la FRA, notamment sur les interactions entre ces travaux. Ils ont aussi discuté de la poursuite de la coopération sur des versions adaptées aux enfants des lignes directrices du CdE sur l'accès à la justice pour les enfants.

DD(2014)1315F: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat.

Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

La FRA a présenté les conclusions préliminaires de son projet « Les enfants et la justice » à l'occasion d'une conférence de haut niveau organisée par le CdE à Dubrovnik du 26 au 28 mars 2014 sur le thème « Grandir avec des droits pour les enfants : progrès de la mise en œuvre de la Stratégie 2012-2015 du Conseil de l'Europe sur les droits des enfants ».

Le 19 mai 2014, la FRA a participé à une réunion de travail d'une journée à Strasbourg, organisée par la Division sur les droits des enfants du CdE pour explorer les possibilités d'élaborer une version adaptée aux enfants des lignes directrices du CdE sur une justice adaptée aux enfants.

Le 11 juin 2014, la FRA a participé à une réunion de planification stratégique d'une journée à Paris sur comment mettre en œuvre les lignes directrices du CdE sur une justice adaptée aux enfants et aider au mieux les acteurs nationaux au sein de la justice.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/project/2012/children-and-justice>.

*Asile, immigration et intégration des migrants ; visa et contrôle aux frontières*

Les 21 et 22 novembre 2013, la FRA a pris part à une conférence sur « Immigration detention in Europe: Establishing common concerns and developing minimum standards » à Strasbourg. La conférence était organisée conjointement par le CdE et le Mécanisme national britannique de prévention au titre du Protocole optionnel à la Convention contre la torture (OPCAT). La manifestation a souligné la nécessité de développer des normes de détention en matière d'immigration et a identifié les principaux éléments de ces normes.

Pendant la période couverte par ce bilan, le CdE a participé activement au « Forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux », coprésidé par la FRA et le JRS (Service jésuite des réfugiés).

À l'automne 2013, le CdE a fait des observations sur le projet de rapport de la FRA concernant la criminalisation des migrants en situation irrégulière et des personnes qui leur prêtent assistance. À l'automne 2013, la FRA s'est également engagée aux côtés de l'ECRI pour soutenir les travaux de cette dernière en vue d'élaborer une recommandation de politique générale sur les migrants en situation irrégulière. La FRA s'appuyait sur les conclusions de son rapport sur les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière et sur les suites qui lui avaient été données, telles que des orientations liées aux droits de l'homme concernant les pratiques à suivre pour appréhender des migrants en situation irrégulière et le document sur la criminalisation des migrants en situation irrégulière et des personnes qui leur prêtent assistance.

*Accès à une justice efficace et indépendante*

Le 1er octobre 2013, le Vice-Président de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, du CdE, s'est rendu à la FRA. Il y a rencontré le Directeur ainsi que des agents de la FRA travaillant sur des questions liées à la justice pour discuter de domaines de coopération, notamment la collecte de données et les indicateurs.

Les 3 et 4 avril 2014, la FRA a participé à une conférence universitaire sur « Renforcer l'État de droit en Europe » organisée à Innsbruck sous l'égide de la Présidence autrichienne du Comité des Ministres du CdE. L'intervention de la FRA a porté sur « L'État de droit et le rôle des indicateurs sur les droits fondamentaux ».

La FRA, le CdE, le Réseau européen des organismes pour l'égalité (European Network of Equality Bodies - Equinet) et le Réseau européen des Institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) ont co-organisé les 7 et 8 octobre 2013 une conférence sur « Renforcer ensemble la protection des droits fondamentaux dans un paysage des droits de l'homme changeant », à laquelle se sont exprimés le Commissaire aux droits de l'homme du CdE et le Directeur de la FRA. Des représentants de différentes instances de défense des droits de l'homme de toute l'UE ont discuté de la meilleure manière de travailler ensemble à renforcer la protection des droits de l'homme au niveau national, européen et international. Cette conférence était une première, puisqu'elle a réuni en un seul lieu à la fois des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des organes militant pour l'égalité et des institutions de médiateurs de toute l'Europe et le CdE, la FRA, les Nations-Unies et le BIDDH.

DD(2014)1315F: distributed at the request of the Secretariat / distribué à la demande du Secrétariat.

Documents distributed at the request of a Representative shall be under the sole responsibility of the said Representative, without prejudice to the legal or political position of the Committee of Ministers. / Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

### ➤ **Projet de la FRA : boîte à outil 'Joining up Fundamental Rights'**

Le 15 novembre 2013, la FRA a présenté sa boîte à outil « Joining up Fundamental Rights » au Comité européen sur la démocratie locale et régionale du CdE à Strasbourg. La FRA a discuté de l'utilisation et de l'enrichissement de la boîte à outil avec des représentants des pouvoirs locaux et régionaux d'États membres du CdE.

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/project/2011/joined-governance-connecting-fundamental-rights>.

Les 27 et 28 mars 2014, la FRA a présenté à Strasbourg sa boîte à outils « Joining up Fundamental Rights » durant un atelier sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour les droits de l'homme. L'évènement était organisé par le Commissaire aux droits de l'homme du CdE. La réunion avait pour but de faire le point sur les initiatives en cours et d'encourager l'élaboration de nouveaux plans d'action. La boîte à outils de la FRA est un ensemble d'outils en ligne permettant de voir comment appliquer les droits fondamentaux dans tous les secteurs et à tous les niveaux de gouvernance.

*Pour de plus amples informations :*

<http://www.coe.int/en/web/commissioner/systematic-human-rights-work>

*Société de l'information, vie privée et protection des données*

Les 24 et 25 septembre 2013, la FRA a pris part à la réunion de dialogue multi-parties prenantes « La transparence pour protéger la liberté de l'Internet : un engagement partagé », organisée par le CdE à Strasbourg et portant sur une coopération renforcée pour une prise de décision éclairée.

Les 7 et 8 novembre 2013, la FRA a participé à une Conférence sur la liberté d'expression et la démocratie à l'ère du numérique – opportunités, droits, responsabilités » à Belgrade. La conférence ministérielle a porté sur des questions liées à l'accès à l'Internet et aux droits fondamentaux, aux menaces pesant sur le journalisme, au pluralisme des médias, à la diversité et au discours de haine en ligne. Elle a adopté une déclaration politique qui guidera les futurs travaux du CdE dans les années à venir.

Des agents de la FRA ont participé à une conférence pour des experts juridiques intitulée « Travailler ensemble pour l'Europe. Interrelations entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les États membres » organisée sous la présidence autrichienne du Comité des Ministres du CdE le 15 novembre 2013 à Vienne. La conférence a traité de problèmes de coopération et de coordination entre l'UE et le CdE dans des domaines spécifiques tels que la protection des données, les médias en ligne, la cybercriminalité et la non-discrimination.

Du 3 au 6 décembre 2013, des agents de la FRA ont participé à la 5e réunion du Comité directeur du CdE sur les médias et la société de l'information (CDMSI). La discussion a porté entre autres sur le projet de Guide des droits de l'homme pour les utilisateurs de l'Internet.

Le 16 janvier 2014, une réunion des parties prenantes a été organisée au siège de la FRA à Vienne pour discuter de l'implication de l'Agence dans le domaine de la société de l'information et pour élaborer des propositions concrètes pour de futurs projets. Le CdE était représenté par son Coordinateur pour la société de l'information et la gouvernance de l'Internet, un membre du Bureau de son Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) et membre de son groupe d'experts sur les usagers d'Internet (MSI-DUI), le représentant de l'Allemagne auprès du CDMSI et Président du Comité d'experts du CdE sur le flux transfrontalier de trafic sur internet et la liberté de l'Internet (MSI-INT), ainsi que par le représentant de l'Autriche au sein du CDMSI.

➤ **Projet de la FRA : Accès aux recours en matière de protection des données dans les États membres de l'UE**

Les 13 et 14 mars 2014, la FRA a présenté, lors d'une conférence à Graz sur « Construire l'environnement numérique – Garantir nos droits sur internet », les résultats de son rapport sur l'accès aux recours en matière de protection des données dans les États membres. La conférence était organisée par le gouvernement autrichien en coopération avec le CdE. Elle a évalué les difficultés rencontrées par les usagers d'internet pour protéger leurs droits de l'homme et examiné les propositions de domaines d'activités sur lesquels devrait porter la prochaine stratégie du CdE sur la gouvernance de l'internet (2016-2019).

*Pour de plus amples informations :*

<http://fra.europa.eu/en/publication/2014/access-data-protection-remedies-eu-member-states>.

Les 12 et 13 juin 2014, la FRA a participé au Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG 2014) à Berlin, qui avait cette année pour thème « La société numérique en jeu – l'Europe et l'avenir de l'Internet ». Durant l'atelier sur « Discours de haine et ses conséquences pour les droits de l'homme en ligne », la FRA a présenté des conclusions pertinentes tirées de ses dernières enquêtes sur les LGBT dans l'UE, les expériences et perceptions qu'ont les Juifs de la discrimination et du crime de haine dans les États membres de l'Union européenne, ainsi que sur la dimension de genre dans la violence à l'égard des femmes.

**Coopération CdE-FRA-Equinet-ENNHRI**

Les 7 et 8 octobre 2013, le CdE, la FRA, Equinet et l'ENNHRI ont organisé une réunion à Vienne sur « Renforcer ensemble la protection des droits fondamentaux dans un environnement des droits de l'homme changeant ». La réunion commune a exploré comment la situation économique actuelle impacte sur la protection des droits fondamentaux et sur les institutions nationales ayant pour mission de les défendre. Cent participants venant de 36 pays européens et représentant des institutions nationales des droits de l'homme, des organes œuvrant pour l'égalité et des médiateurs, ainsi que les Nations-Unies et le BIDDH, y ont participé.

La réunion a posé les jalons pour une coopération plus étroite entre organes nationaux et entre instances nationales et internationales. Il a été convenu d'établir des plateformes pour la collaboration sur des thèmes pressants tels que l'asile et les migrations, l'intégration des Roms, la lutte contre les crimes de haine et la promotion des droits économiques et sociaux et de l'égalité sociale. Cette idée a été explorée plus avant dans une réunion organisée par le CdE à Bruxelles le 20 janvier, à laquelle il a été convenu que la FRA coordonnerait les plateformes sur les crimes de haine et l'asile/migrations, et que le CdE en ferait de même pour celles sur l'intégration des Roms et les droits économiques et sociaux.

Le 14 mai 2014, lors d'une réunion à Vienne, la FRA, ENNHRI et Equinet, avec une contribution de l'ECRI, ont invité les responsables de communication des institutions respectives et des membres des réseaux à explorer des moyens de développer la coopération en matière de communication. La réunion entendait renforcer les canaux de communication existants et trouver de nouveaux moyens de coopération et de soutien mutuel pour communiquer sur les droits fondamentaux au niveau national et européen. Elle a également permis d'apprendre et d'échanger des bonnes pratiques, et de dégager des idées concrètes pour établir les quatre plateformes thématiques (Migration et Asile, Crimes de haine, Intégration des Roms et Droits sociaux).